

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 29 MARS 2023

DELIBERATION N°2023.00181

**LA TALAUDIÈRE - PLACE DU 14 JUILLET - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU
CONTOURNEMENT DE LA PLACE - REGULARISATION FONCIÈRE -
ACQUISITION AUPRES DE ALLIADÉ HABITAT**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 22 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 71
Nombre de présents : 51
Nombre de pouvoirs : 10
Nombre de voix : 61

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,
Secrétaire de séance : M. Charles DALLARA

Membres titulaires présents :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,
Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY,
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE,
M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND,
M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS,
M. Guy FRANCON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,
M. Robert KARULAK, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCCQ,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Gilles PERACHE,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT,
M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Patrick BOUCHET donne pouvoir à M. François DRIOL,

RECU EN PREFECTURE

Le 06 avril 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230329-D20230018110

Date de mise en ligne : 06 avril 2023

M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Julien LUYA donne pouvoir à M. David FARA,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE

Membres titulaires absents excusés :

Mme Christiane BARAILLER, M. Eric BERLIVET, M. Gilles BOUDARD,
M. André CHARBONNIER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Michel GANDILHON, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 29 MARS 2023

**LA TALAUDIÈRE - PLACE DU 14 JUILLET - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU
CONTOURNEMENT DE LA PLACE - REGULARISATION FONCIÈRE -
ACQUISITION AUPRES DE ALLIADE HABITAT**

Dans le cadre de sa compétence «création, aménagement et entretien de voirie», Saint-Etienne Métropole a réalisé des travaux d'aménagement du contournement de la place du 14 juillet à La Talaudière pour permettre une amélioration globale de la sécurité.

Ces travaux ont nécessité d'intervenir sur des emprises de terrain propriété d'Alliade Habitat. Ces travaux étant terminés, il convient de procéder à l'acquisition des emprises concernées. Alliade Habitat, après avoir sollicité l'avis de la DIE, lequel a été rendu le 20 juin 2022, a approuvé la cession lors de son conseil d'administration du 30 juin 2022.

Saint-Etienne Métropole acquiert auprès d'Alliade Habitat les parcelles suivantes :

Parcelles d'origine			Parties acquises par Saint-Etienne Métropole		
section	n°	surface	section	n°	Surface m ²
AM	26	3 412	AM	456	1 504
AM	27	10 518	AM	458	250
AM	42	8 944	AM	463	156
AM	303	12 162	AM	466	3 105
Superficie totale		35 036	Superficie totale à acquérir par la Métropole		5 015

Un géomètre-expert est intervenu pour déterminer les emprises exactes.

Le surplus des parcelles divisées restera la propriété d'Alliade Habitat.

L'acquisition se fera au prix de 40 € HT/m², soit 200 600 € HT, et sera réitérée par un acte authentique ou en la forme administrative.

Les frais d'acte sont évalués à 4 000 € TTC.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve l'acquisition des parcelles ci-dessus désignées auprès d'Alliade Habitat,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les actes correspondants,**
- **la dépense correspondante sera imputée à l'enveloppe voirie de la commune de l'exercice 2023.**

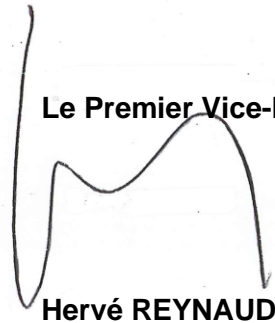
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le secrétaire de Séance,**



Charles DALLARA

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD